



Résumé

Le développement durable en Europe

OLIVIER MORICE, 2023

Qu'est-ce que le développement durable ?

Le développement durable se définit comme un développement qui répond aux besoins des humains qui vivent actuellement sur Terre sans empêcher les humains du futur de répondre à leurs besoins. Le développement durable associe trois idées indissociables : la protection de l'environnement, le développement économique et la justice sociale.

La protection de l'environnement, c'est le fait de prendre des mesures pour réduire l'impact négatif des hommes sur leur environnement. En effet, selon la majorité des scientifiques, la Terre est aujourd'hui en danger à cause de la pollution provoquée par l'homme. Cette pollution détériore l'environnement et produit des déséquilibres, comme par exemple le réchauffement climatique.

Le développement économique désigne l'augmentation de la production de biens et de services dans un pays.

La justice sociale est fondée sur l'égalité des droits pour tous les peuples et la possibilité pour tous les êtres humains de bénéficier du progrès économique et social partout dans le monde.

Pourquoi l'idée du développement durable est-elle apparue ?

Après la période de forte croissance économique observée en Europe de la fin la seconde guerre mondiale jusque dans les années 1970, de nombreuses personnes se sont interrogées sur le fait que cette croissance économique pourrait peut-être aller contre la préservation de l'environnement, notamment en raison des activités polluantes de nombreuses industries qui se sont développées durant cette période. Il fallait donc réfléchir à une croissance économique qui prendrait en compte la préservation de l'environnement.

Le développement durable est-elle une idée facile à mettre en place en Europe ?

Les trois éléments du développement durable que nous venons de définir ne s'installent pas de la même manière.

Tout d'abord, l'Union européenne s'est construite sur le principe de croissance économique et d'accession au bien-être matériel de ses habitants. Ce sont donc les dimensions sociales et économiques qui ont le plus progressé. Dans le même temps, la dimension environnementale a stagné ou reculé. C'est notamment le cas pour la qualité de l'eau, la biodiversité et l'urgence climatique.

De plus, il est difficile pour les 27 pays membres de l'Union européenne de se mettre d'accord sur une politique environnementale ambitieuse qui pourrait vraiment changer les fonctionnements économiques nuisibles à l'environnement.

Malgré ces difficultés, l'idée de développement durable a-t-elle eu des effets positifs sur la préservation de l'environnement en Europe ?

Bien sûr et il est important de relever les progrès !

Tout d'abord, le développement durable et la lutte contre le réchauffement climatique ont placé la question environnementale au centre des préoccupations de l'Union européenne et ont abouti à la mise en place de mesures qui ont produit des résultats :

- l'instauration d'une taxe carbone aux frontières de l'Union européenne (UE). Il s'agit d'inciter les «pays non membres de l'UE à accroître leur ambition climatique», en taxant l'importation dans l'UE de marchandises venant de pays où les objectifs climatiques ne sont pas aussi élevés qu'en Europe.

- la diminution entre 1990 et 2020 des émissions de gaz à effet de serre de 31 %. C'est un réel progrès, mais malgré tout insuffisant pour atteindre la neutralité carbone en 2050.

- l'augmentation entre 2005 et 2020 de 12% de la part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie de l'Union Européenne.

Pour conclure, qu'est-ce qui caractérise l'idée de développement durable en 2023 ?

Il est certain que le développement durable est aujourd'hui un concept important de la politique européenne.

Cependant, il n'en est pas moins critiqué car certains pensent que c'est une illusion : celle qui ferait croire à la possibilité d'une croissance économique continue sans conséquences sur l'environnement.

Cofinancé par l'Union européenne. Les points de vue et avis exprimés n'engagent toutefois que leur(s) auteur(s) et ne reflètent pas nécessairement ceux de l'Union européenne ou de l'Agence exécutive européenne pour l'éducation de la culture (EACEA). Ni l'Union européenne ni l'EACEA ne sauraient en être tenues pour responsables.